

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 19 février 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre.
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence :
Maire : Monsieur Marcel Belzile;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jimmy Bouillon, maire suppléant. Madame Isabelle Bouchard, secrétaire, et monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, sont aussi présents.

Résolution 2019-02-070

Ordre du jour

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 19 février 2019 Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Rapport des conseillers;
 3. Planification stratégique – Nomination et mandat;
5. Demande d'appui :
 1. ;
6. Invitation :
 1. ;
7. Urbanisme :
 1. ;

8. Financement permanent;
9. Centre de conditionnement physique – Achat d’un tapis roulant et d’un elliptique;
10. Fonds de roulement – Paiement de facture;
11. Compte courant – Paiement de factures;
12. Dépôt de documents :
 1. ;
13. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
14. Période de questions;
15. Prochaine réunion – 11 mars 2019;
16. Levée de la séance.

Période de questions :

Aucune

Administration – Mot et suivi du maire :

- 4.1. Rien
 - 4.2. Rien
-

Résolution 2019-02-071

**Planification stratégique –
Comité de travail**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Patrick Santerre et Bruno Côté, conseillers, afin qu’ils représentent le conseil municipal de Sayabec sur le comité de travail pour la planification stratégique 2020-2024.

Par la même résolution, les membres du conseil mandatent le comité de travail à préparer la planification stratégique 2020-2024 et à rédiger le rapport. De plus, le comité devra remettre au conseil municipal des rapports d’étape résumant les rencontres pour le suivi du processus.

Résolution 2019-02-072

**Résolution de concordance et
de courte échéance
relativement à un emprunt
par billets au montant de
1 869 200 \$ qui sera réalisé le
26 février 2019**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 869 200 \$ qui sera réalisé le 26 février 2019, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 2017-05 | 55 460 \$ |
| 2017-17 | 806 250 \$ |
| 2017-17 | 268 763 \$ |
| 2017-16 | 738 727 \$ |

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-05, 2017-17 et 2017-16, la Municipalité de Sayabec souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO CÔTÉ, CONSEILLER, ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAYABEC :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| 2020. | 142 800 \$ | |
| 2021. | 148 000 \$ | |
| 2022. | 153 300 \$ | |
| 2023. | 159 200 \$ | |
| 2024. | 164 800 \$ | (à payer en 2024) |
| 2024. | 1 101 100 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-05, 2017-17 et 2017-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution 2019-02-073

**Résolution de soumissions
pour l'émission d'obligations**

| | | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 19 février 2019 | Nombre de soumissions : | 4 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 2 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 26 février 2019 |
| Montant : | 1 869 200 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 février 2019, au montant de 1 869 200 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 800 \$ | 3,14000 % | 2020 |
| 148 000 \$ | 3,14000 % | 2021 |
| 153 300 \$ | 3,14000 % | 2022 |
| 159 200 \$ | 3,14000 % | 2023 |
| 1 265 900 \$ | 3,14000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,14000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 800 \$ | 2,50000 % | 2020 |
| 148 000 \$ | 2,60000 % | 2021 |
| 153 300 \$ | 2,70000 % | 2022 |
| 159 200 \$ | 2,80000 % | 2023 |
| 1 265 900 \$ | 3,00000 % | 2024 |

Prix : 99,03500

Coût réel : 3,18881 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 800 \$ | 2,88000 % | 2020 |
| 148 000 \$ | 2,89000 % | 2021 |
| 153 300 \$ | 3,09000 % | 2022 |
| 159 200 \$ | 3,17000 % | 2023 |
| 1 265 900 \$ | 3,26000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,22064 %

4 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 800 \$ | 3,24000 % | 2020 |
| 148 000 \$ | 3,24000 % | 2021 |
| 153 300 \$ | 3,24000 % | 2022 |
| 159 200 \$ | 3,24000 % | 2023 |
| 1 265 900 \$ | 3,24000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,24000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 26 février 2019 au montant de 1 869 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-05, 2017-17 et 2017-16. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution 2019-02-074

Centre de conditionnement physique – Achat d'un tapis roulant et d'un elliptique

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat d'un tapis roulant et d'un elliptique chez Body gym équipements au cout total de 7 336.39 \$, taxes et transport inclus, tel que présenté dans la soumission 52198 du 14 février dernier. La soumission comprend :

- Tapis roulant commercial Precor TRM 833 110 volts reconditionné avec une garantie de 2 ans sur le moteur et 1 an sur les pièces;
- Elliptique commercial Preco EFX 835 reconditionné avec une garantie de 1 an sur les pièces;
- Le transport.

Résolution 2019-02-075

**Plomberie-Gicleurs PSP –
Paiement au fond de
roulement**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 4277 de l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP pour l'achat d'une chaudière LAARS pour l'eau chaude pour la Zamboni au Centre sportif David-Pelletier. Le montant de la facture s'élève à 13 445.57 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir de 2020 jusqu'en 2024 au montant de 2 338.87 \$ par année en 2020, 2021, 2022 et 2023 et de 2 338.86 \$ en 2024. Le montant de la TPS ainsi que 50 % de la TVQ, pour un montant total de 1 751.23 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2019-02-076

**Sentiers Mic-Mac – Paiement
de factures**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas, au cout total de 783.59 \$, pour des travaux liés à la préparation des Sentiers Mic-Mac. Cette dépense sera payée dans le budget courant au compte 500714.

| FOURNISSEUR | MONTANT |
|----------------------------|-------------------------|
| SOUDURE JEAN-YVES FOURNIER | 689.85 \$ |
| LEFRANÇOIS, RÉMI | 93.68 \$ |
| <u>TOTAL</u> | <u>783.53 \$</u> |

Période de questions :

1. Monsieur Rémi Lefrançois donne quelques informations concernant l'aménagement en cours aux Sentiers Mic-Mac.
-

Résolution 2018-02-077

Levée de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 00.

Jimmy Bouillon,
maire suppléant

Hichem Khemiri,
directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim